

Régime de base



Cotisation calculée sur la base de 19 % du plafond annuel de la Sécurité sociale : 7 816 € en 2021

Taux de cotisation de 8,23 % sur la première tranche de revenus d'activité de 0 à 7 816 € soit 643 €



Taux de cotisation de 1,87 % sur la deuxième tranche de revenus d'activité de 0 à 7 816 € soit 146 €



La cotisation sera régularisée en 2022, sur la base des revenus réels 2021

Elle permet d'acquérir des trimestres et des points pour le régime de base



Régime complémentaire



Cotisation annuelle, en deux parts :

Part forfaitaire : 1 744 € en 2021

Pas de part proportionnelle



La cotisation versée permet d'acquérir des points pour le régime complémentaire



Régime Invalidité, Décès



Cotisation annuelle forfaitaire :

690 € en 2021



Vous êtes couvert en cas d'incapacité professionnelle médicalement reconnue, de grossesse pathologique ou à risque et en cas d'invalidité. Votre famille est protégée en cas de décès.



Avantage Social Vieillesse (ASV)

Pour les auxiliaires médicaux conventionnés

Part forfaitaire totale : 590 € en 2021



Part proportionnelle : 0,40 % de 7 816 € (19 % d'1 PASS*) soit 32 € en 2021

Affilié : 40 % de la cotisation (13 € en 2021)



La cotisation versée permet d'acquérir des points pour l'ASV